

Ouverture de votre centre de vaccination à Sadirac le 16 avril

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un centre de vaccination ouvrira à Sadirac le **Vendredi 16 avril à 9h.**

Cette création est le fruit de la volonté des élus des trois communautés de communes du Créonnais, des Portes de l'Entre-Deux-Mers et des Coteaux Bordelais qui ont décidé de mutualiser leurs moyens, pour permettre l'accès à une offre de vaccination au plus près des habitants.

L'accès à un créneau de vaccination est d'ores et déjà ouvert sur l'application Doctolib. Pour y accéder, vous devez créer un compte, puis vous rendre sur l'intitulé *centre de vaccination covid-19 de l'Entre Deux mers*, puis choisir un créneau de réservation du **lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h.**

Pour les personnes isolées ou rencontrant des difficultés de mobilité, le centre communal d'action sociale (CCAS) ou le secrétariat de mairie de votre commune peut vous apporter aide et assistance pour la réservation d'un créneau.

Renseignements pratiques :

- Accès au centre : salle Cabralès 8 route de Saint Caprais Sadirac (parking public)
- contact : vaccination@cc-creonnais.fr
- horaires : lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
- vous munir de votre carte d'identité, de votre carte vitale, de votre stylo, et le cas échéant d'un certificat médical si votre médecin vous en a délivré un (non obligatoire).
- Pour votre protection et celle des personnels du centre, le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrière.

Attention: conformément aux instructions des autorités sanitaires, seules les personnes appartenant aux catégories qui suivent sont éligibles à la vaccination. Ces catégories s'élargiront progressivement à l'ensemble de la population sur décision gouvernementale.

- Les personnes de 70 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services
- Les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19

- Les personnes de 50 à 69 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s)
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM)
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants
- Certaines catégories de professionnels dont la liste est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé :

Pour en savoir plus sur les personnes prioritaires pour la vaccination, veuillez consulter :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires>

Vaccinez-vous pour accélérer le retour à une vie normale!